

Bibliothèque numérique

medic@

**Hazard, Jean Baptiste. Notice sur M.
Nicolas César, vétérinaire,...lue le 12
novembre 1815**

[Paris, Impr. Mme Hazard], 1815.
Cote : 90945 t. 10 n° 3

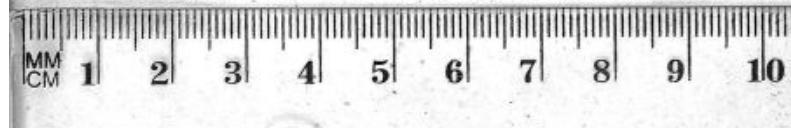


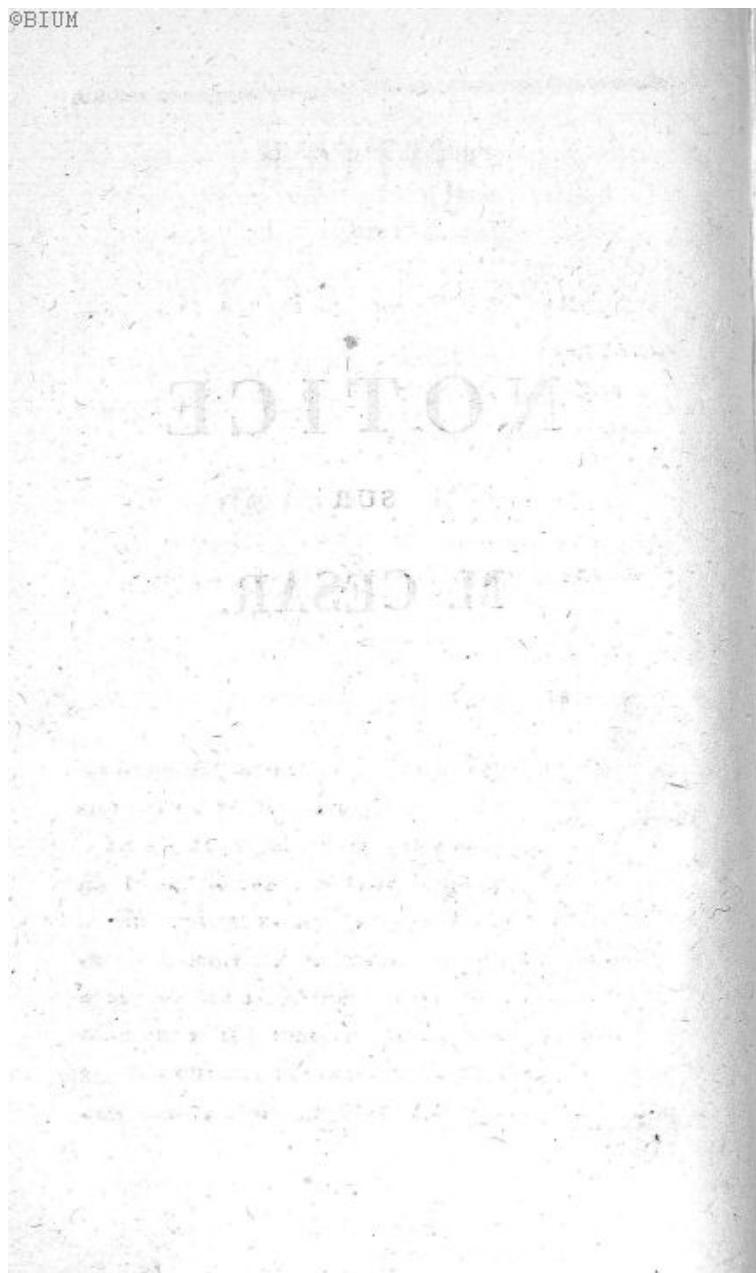
(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?90945x10x03>

NOTICE

SUR

M. CÉSAR.





NOTICE

SUR

M. NICOLAS CÉSAR,

Vétérinaire à Paris, ancien professeur et ancien membre du Jury de l'École royale vétérinaire d'Alfort;

PAR M. HUZARD.

Lue, le 12 novembre 1815, à la séance publique tenue à cette École pour la distribution des prix aux élèves.

MESSIEURS,

Dans le compte rendu à la séance publique de l'année dernière, nous rappelions les pertes que les écoles vétérinaires, la zoologie et l'économie rurale, avoient essuyées par la mort de MM. *Chabert, Olivier et Parmentier*, directeur, professeurs et membres du Jury de cette école; nous avons cette année une nouvelle perte à annoncer, celle d'un homme qui a professé dans cette enceinte, à la satisfaction publique, et qui a joui long-temps à Paris de l'estime générale.

(4)

Nicolas César, né au milieu du siècle dernier, à Vic, dans la ci-devant Lorraine, aujourd'hui département de la Meurthe, resta orphelin et sans fortune, jeune encore; son oncle, maréchal dans le corps de la gendarmerie royale, reconnaissant ses dispositions pour l'étude de l'art vétérinaire, le retira du service où il étoit entré, dans le régiment de Navarre, infanterie, et l'envoya à l'école d'Alfort en 1772, à ses frais, dans la vue d'en faire un sujet propre à le remplacer. La suppression de ce corps, en 1774, changea les vues de l'oncle; mais le neveu n'en continua pas moins d'étudier l'art vétérinaire avec beaucoup de succès.

Il fit ses cours avec distinction, remporta plusieurs prix, et reçut un des premiers la médaille de pratique, que les vétérinaires doivent à la munificence de Louis XVI, et dont ils sont autorisés à se décorer.

Le goût, l'intelligence et les connaissances que M. *César* développa dans l'étude de la pratique, n'échappèrent point à *Bourgelat* et à *Chabert*, qui le placèrent, après avoir terminé ses études, à la tête des hôpitaux, dans cette école; place d'autant plus importante alors que tous les yeux étoient ouverts sur cet établissement, pour ainsi dire encore nouveau, que *Chabert* avoit rempli

cette place avec une grande distinction pendant plusieurs années, et que Paris présentoit, soit dans le corps de la maréchallerie, soit parmi les nombreux propriétaires, une masse de connaissances dans l'étude du cheval qui n'existe plus aujourd'hui.

Le nouveau professeur remplit les vues des chefs de l'école; il mérita et obtint la confiance publique dans cette place, qu'il occupa jusqu'en 1780; c'est à cette confiance de ses chefs et de ses concitoyens qu'il dut à Paris un établissement avantageux.

M. *Ronden* jeune, maréchal des écuries du Roi, l'un des hommes qui ont exercé la maréchallerie avec le plus de distinction à Paris, dans le siècle dernier, désiroit se retirer et trouver un homme en état de le remplacer: M. *Bellocq*, maréchal des écuries d'Orléans, avait une demoiselle à marier, et désiroit aussi lui donner un homme capable de le seconder, et même de le remplacer en cas de besoin: ils s'adressèrent tous deux à *Chabert*, et *Chabert* leur indiqua M. *César*. Les parties furent bientôt d'accord; M. *César* porta à son beau-père, pour dot, ses talents et l'estime dont il jouissoit déjà: la dot de sa femme paya le matériel du fonds de M. *Ronden*, qui fut avantageusement remplacé,

*

(6)

et qui en témoigna jusqu'à sa mort toute sa satisfaction à M. *César*.

Il justifia bientôt, à Paris, la confiance qu'on avoit eue en lui à l'école d'Alfort; M. *Angran d'Alleray*, lieutenant civil au Châtelet, dont le nom rappelle toutes les vertus du magistrat, étoit à portée d'apprécier la confiance que méritoit le vétérinaire qui avoit succédé à M. *Ronden*, sous les rapports de la moralité comme sous ceux des talens; il nomma M. *César* expert aux rapports, dans toutes les affaires relatives aux chevaux qui étoient fréquemment portées à cette juridiction. M. *César* occupa cette place jusqu'à la suppression du Châtelet: il fut aussi maréchal des écuries d'Orléans, après le décès de M. *Bellocq*.

A une époque de la révolution, les ateliers occupés par ce que l'on appeloit objets de luxe, furent à - peu - près fermés partout; ceux d'un assez grand nombre de maréchaux à Paris furent dans ce cas, et les vétérinaires ne trouvèrent de ressources que dans les armées, où ils rendirent de grands services. M. *César* ne devoit pas rester inactif: il fut d'abord l'un des inspecteurs-vétérinaires chargés de la visite des dépôts de chevaux malades, à la suite des armées; il remplit ensuite avec M. *Doublet*, aussi l'un des membres du

(7)

Jury de cette école , dont nous avons regretté la perte il y a quelques années , les fonctions de vétérinaire en chef de la Commission des transports et convois militaires ; il fut conservé lorsque cette administration devint une entreprise particulière , et il ne les cessa qu'avec elle.

Quelques rapports imprimés pendant qu'il remplissoit ces fonctions, lui sont communs avec M. Desplas et avec moi , ainsi que des *Observations sur les propriétés et l'emploi des drogues les plus nécessaires au traitement des maladies des chevaux dans les dépôts de l'armée*, qui avoient été demandés par la Commission chargée de ce service ; il a rédigé aussi une *Instruction sur la conformation, le choix et l'entretien du bœuf de trait*, que la Commission a fait imprimer et distribuer à tous ses agens.

M. César fut encore et successivement vétérinaire en chef de l'ambulance militaire ; vétérinaire en chef de l'armée de réserve en Italie , vétérinaire en chef des équipages militaires de la garde , et des coches de la Seine; il rouvrit son atelier de maréchallerie , à Paris , aussitôt que les circonstances le lui permirent , et la confiance qu'il n'avoit jamais perdue , ne le laissa pas sans occupation.

Il étoit modeste , et ne courut jamais après la réputation ; il ne l'acheta point , sur-tout , et fut du très - petit nombre des vétérinaires qui , à Paris , respectèrent assez la science pour ne point la prostituer à la cupidité des subalternes.

M. *César* a rempli les fonctions de membre du Jury de cette école pendant près de vingt-cinq ans , depuis 1789 jusqu'à la suppression de cette institution , si honorablement gratuite. Il y a été appelé d'abord par la confiance des chefs de l'école , et lors de la loi du 29 germinal an III (18 avril 1795) , il y a été nommé par M. le préfet du département de la Seine , auquel cette nomination étoit dévolue.

Quoique mineur lors de la mort prématurée de son père , il abandonna à sa mère les débris d'un patrimoine que quelques entreprises malheureuses avoient à-peu-près détruit ; et c'est par suite de cet abandon qu'il s'engagea pour n'être plus à sa charge , et ne pas diminuer ce qui étoit si nécessaire à ses besoins et à l'éducation de ses deux filles : il confirma cet abandon lors de sa majorité , et le continua à ses sœurs après le décès de sa mère.

Lors de la mort de son oncle , M. *César* vivoit honorablement , à Paris , de son état ; mais il étoit père de famille , et il ne lui étoit pas permis

de disposer du patrimoine de ses enfans : il laissa néanmoins la jouissance du produit d'une partie de l'héritage que son oncle lui avoit légué , à l'une de ses sœurs , restée célibataire ; et il affirma à l'autre , à très-bas prix , ce qui en restoit . J'ai été témoin , sur les lieux mêmes , de cet acte de l'amitié fraternelle .

Depuis quelques années , des professeurs *sortis* de cette école ont émis l'opinion que la morve n'étoit point contagieuse ; cette opinion , qui ne pouvoit être que le résultat d'observations faites sur des chevaux qui n'étoient pas morveux , et de ce que l'on n'avoit pas su distinguer , dans les divers flux qui ont lieu par les naseaux , ceux qui sont contagieux de ceux qui ne le sont pas , comme l'ont observé , il y a déjà long-temps , de bons hippiatres , a été répandue par des officiers de cavalerie , et par des élèves , tous écoliers , plus accoutumés à croire qu'à observer , et a fait un mal incalculable , que les auteurs sont hors d'état de réparer .

Ces hommes ont fait plus , ils ont osé profaner le nom de notre maître , en l'associant au leur ; et ils ont imprimé (tout récemment encore) que *Chabert* avoit partagé leur opinion , et s'étoit rétracté de ce qu'il avoit dit sur la contagion de la morve . Quoi ! MESSIEURS , le savant qui a si bien

décrit cette maladie, et tous les progrès de sa contagion, l'homme qui a rendu tant de services en en arrêtant si souvent la marche désastreuse, se seroit rétracté! Mânes de notre maître, reposez en paix! ne craignez rien pour sa mémoire; ses amis veillent, je l'ai déjà dit sur sa tombe, et, je le répète, sur celle de M. *César*, qui fut du petit nombre des plus sincères et des meilleurs: on a abusé de la vieillesse de cet homme respectable; mais, quel l'on me montre les écrits où l'on prétend qu'il s'est rétracté, je signalerai bientôt les faussaires qui ont osé prostituer son nom; je dirai, avec le vétérinaire que nous regrettions aujourd'hui, et avec les véritables amis de *Chabert*, ce qu'il nous a répété plusieurs fois: *Ils m'ont fait dire ce qu'ils ont voulu, et ils m'ont souvent fait dire des sottises.*

M. *César* avoit eu occasion de faire de trop nombreuses observations sur la contagion de la morve, dans plusieurs grandes écuries, dans celles d'Orléans entre autres, dans quelques dépôts, et plus particulièrement dans celui de Vincennes, à la porte de cette école, où ces observations n'eurent pas restées inconnues, pour douter de cette contagion qui, d'ailleurs, a été trop de fois confirmée par les expériences répétées ici, ainsi que dans l'école vétérinaire de Lyon, et dont plusieurs ont

(11)

été imprimées dans les comptes rendus annuels.

Il a aussi traité avec succès la fracture de l'os du paturon d'un cheval de course de M. le duc d'Orléans ; non - seulement cette fracture a été parfaitement guérie, mais le cheval a couru depuis, et a ensuite été employé comme étalon. Nous avons réduit ensemble la fracture de l'olécrâne compliquée de l'ouverture de l'articulation, dans un cheval de fiacre, qui a travaillé le troisième mois de l'accident.

M. *César* est décédé le 14 octobre dernier, à la suite d'une affection catarrhale, qui l'a enlevé en quelques jours.

C'est moins, Messieurs, l'éloge de M. *César*, que j'ai eu l'intention de mettre sous vos yeux aujourd'hui, qu'un exemple que j'ai voulu vous proposer à imiter : arrivé dans cette école orphelin et sans fortune, c'est à son application au travail, c'est à sa bonne conduite, qu'il a dû son avancement, je ne dirai pas sa fortune, mais l'aisance dans laquelle il a vécu ; et c'est à ces qualités, ainsi qu'à ses talents, qu'il doit la réputation bien acquise, et qu'il a laissée à sa mort, d'honnête homme et de bon vétérinaire.

Imprimerie de Madame HUZARD (née VALLAT LA CHAPELLE.)